


Document cadre pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1^{er} degré



Animation pédagogique
Circonscriptions
Bayonne Anglet Biarritz
Mercredi 23 novembre 2011

Pourquoi ce document ?

- En réponse à une commande institutionnelle
- Dans le cadre de la structuration qualitative de l'Office Public de la Langue Basque (au sein duquel siège l'Education Nationale)

[Quelles finalités?]

- Un document pédagogique qui cadre la mise en œuvre d'un enseignement bilingue à parité horaire
- Un outil de communication pour les acteurs pédagogiques, les familles, les élus
- Une information lisible sur une modalité pédagogique

[Qui a rédigé?]

- Un groupe de travail restreint Education Nationale et DDEC s'est réuni très régulièrement pendant l'année 2009
- Marie-Pierre COHERE, IEN conseillère technique Langue Basque de l'Inspecteur d'Académie
- Maité OXANDABARATZ et Yves HARAN, conseillers pédagogiques

[Qui a validé?]

- Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de la Langue Basque
- Les membres des Commissions paritaires départementales de l'Education Nationale

Les axes majeurs du document :

- Les objectifs de l'enseignement bilingue
- L'organisation des enseignements :
 - Rappel des textes officiels
 - Repères pour organiser les horaires et les contenus d'enseignement
 - Principes et modalités d'organisation

Les objectifs de l'enseignement bilingue

- Niveau de compétence A2 (CECRL)
- Acquisitions culturelles
- Développement de l'interdisciplinarité
- Transmission d'un élément du patrimoine
- Diversité culturelle
- Ouverture vers les langues et cultures voisines

Rappel des textes officiels

- Circulaire 5 septembre 2001
- Arrêté du 12 mai 2003
- Circulaire du 5 juin 2003
- Loi d'Orientation et de programme de l'Avenir de l'Ecole d'avril 2005
- Les Programmes de l'Ecole Primaire (BO hors série du 19 juin 2008)

Repères pour organiser les horaires et les contenus d'enseignement

- *Des textes officiels pour points d'appui*
 - BO du 13 septembre 2001
 - Arrêté du 12 mai 2003
 - Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (2006)
 - Programmes de l'enseignement des Langues Régionales pour l'Ecoles Primaire (BO du 27 septembre 2007)
 - Programmes de l'Ecole Primaire (BO du 19 juin 2008)

Repères pour organiser les horaires et les contenus d'enseignement

- L'enseignement de l'ensemble des disciplines dans les deux langues
- Trois domaines de compétences :
 - Communication
 - Langue et langage, oral, lecture, production d'écrits
 - Fonctionnement de la langue
- L'enseignement disciplinaire en langue basque se complète par des temps spécifiques pour l'étude de la langue basque

[Repères pour organiser les horaires et les contenus d'enseignement]

- **Cycle 1** : rien ne change.

L'ensemble des domaines d'activités est concerné par chacune des deux langues d'apprentissage à l'école maternelle.

Repères pour organiser les horaires et les contenus d'enseignement

■ Cycle 2 :

- Un rééquilibrage des heures de langue; langue en français (6h30) et langue en basque (3h30)
- Un rééquilibrage des heures en mathématiques : 1h en français et 4h en basque
- Une parité horaire dans tous les autres domaines d'enseignement

Repères pour organiser les horaires et les contenus d'enseignement

■ Cycle 3 :

- Un rééquilibrage des heures de langue; langue en français (5h) et langue en basque (3h)
- Un rééquilibrage des heures en mathématiques : 1h30 en français et 3h30 en basque
- Une parité horaire dans tous les autres domaines d'enseignement

Repères pour organiser les horaires et les contenus d'enseignement

- Une proposition indicative
- Des cadres de références préconisant l'approche comparée des deux langues
- Des programmes officiels fixant des contenus culturels, lexicaux, phonologiques et grammaticaux
- Des objectifs langagiers, linguistiques et métalinguistiques à atteindre

[Principes et modalités d'organisation]

- **Cursus** : de la maternelle au lycée
- **Emploi du temps** : le principe de l'alternance, quotité minimale : la demi-journée
- **Dispositif d'aide et de soutien** : en basque ou en français selon les besoins des élèves

Principes et modalités d'organisation

- **Evaluations nationales** : CE1 et CM2 en français et en mathématiques (mai 2012)
- **Evaluations des acquis en langue basque** : fin de CM2 pour valider le niveau A2 (mai 2012 comme les évaluations nationales). Des outils d'évaluation fin de Cycle 2 et fin de Maternelle sont en cours de finalisation (expérimentation prévue en 2012)
- **Ressources pédagogiques**: IKAS; CRDP

Quels prolongements?

- Une répartition des contenus d'enseignement en conseil de maîtres
- Une mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2012
- La diffusion d'une plaquette « grand public » par l'OPLB mise à disposition pour les réunions de parents d'élèves
- Des axes de réflexion et de progrès dans une pratique professionnelle évaluée en inspection